

Une stratégie verte pour Cap-Pelé et Beaubassin-est



Annexes A et B

Annexe A : Les Actions

L'annexe A regroupe les actions détaillées qui sont recommandées pour rencontrer les 26 objectifs de la Stratégie Verte. Une démarche potentielle ainsi qu'une liste préliminaire des partenaires potentiels sont indiquées pour chaque action.

Abbréviations

CAB : Commission d'Aménagement Beaubassin

H.-A. : Haute-Aboujagane

U. de M. : Université de Moncton

La côte

Objectif		
1. Conserver et réhabiliter les écosystèmes côtiers fragiles tels que les marais salants, les plages et les dunes.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
1.1 Identifier les régions qui ont un potentiel de conservation et établir une démarche cas par cas pour les protéger par moyen de dons, d'achats ou d'ententes de conservation.	<u>Endroits potentiels</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Havre de Shemogue ▪ Marais de Cap Bimet ▪ Pointe des Pères Ste Croix ▪ Pointe des Comeau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Conservation de la Nature Canada ▪ Fondation pour la protection des sites naturels du N.-B.
1.2 Poursuivre et supporter les initiatives de réhabilitation des habitats et en faire des activités de sensibilisation où la communauté et les écoles s'impliquent.	Placer des panneaux d'interprétation à certains endroits sur le rivage afin de sensibiliser à la fragilité des dunes. <u>Projets à poursuivre</u> Installation de sapins de Noël au pied des dunes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision H2O ▪ Écoles ▪ Mouvement Scout de Cap-Pelé ▪ Organismes communautaires
1.3 Identifier les habitats en état de détérioration et développer une stratégie pour les réhabiliter.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O

Objectif 2. Réduire le volume et la fréquence des déversements dans la mer des substances polluantes de diverses origines en travaillant en partenariat avec les citoyens et les industries locales.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
2.1 Faire un inventaire des sources de pollution le long de la côte et déterminer un plan d'action spécifique à chaque cas.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Ministère de l'environnement du N.-B.
2.2 Voir à la mise en place d'une gestion plus durable des déchets de transformation en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, les propriétaires d'usines de poisson et les boucannières ainsi que l'Association des exportateurs de Hareng.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Ministère de l'environnement ▪ Propriétaires d'usines ▪ Association des exportateurs de Hareng
2.3 Ajouter la possibilité de désastres environnementaux tels que les déversement d'huile en mer aux Plans des mesures d'urgence.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
2.4 Mettre sur pied un programme de navigation écologique dans les marinas et quais du territoire en collaboration avec les pêcheurs.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Autorités portuaires

Objectif 3. Adapter les nouveaux développements côtiers pour tenir compte des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
3.1 Adopter un arrêté exigeant que les nouveaux bâtiments construits dans les régions côtières inondables soient à une hauteur minimale d'un mètre au dessus du niveau d'eau de la tempête de janvier 2000.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB
3.2 Adopter un arrêté exigeant que les propriétaires de terrains côtiers obtiennent un permis de la CAB pour la construction de nouvelles structures de protection contre l'érosion. Le permis serait conditionnel à l'obtention des autres permis respectifs.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB

Eau et rivières

Objectif 4. Promouvoir la conservation de l'eau potable chez les citoyens, municipalités et entreprises.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
4.1 Promouvoir l'utilisation d'appareils à faible consommation d'eau, les systèmes de récupération des eaux «grises» ainsi que les bonnes pratiques de conservation d'eau pour les résidences, entreprises et industries.	Distribuer des trousseaux de sensibilisation à la réduction de la consommation d'eau dans les quartiers résidentiels.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
Objectif 5. Réduire les déversements de substances polluantes dans les cours d'eau et dans la nappe d'eau souterraine.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
5.1 Sensibiliser les citoyens aux dangers de jeter des déchets toxiques et des produits pharmaceutiques dans la toilette, le lavabo ou dans la nature. Promouvoir les produits chimiques biodégradables (nettoyants, dégraissants, peintures).	<p>Promouvoir les lieux de collecte de ces types de déchets en collaboration avec la Commission des Déchets Solides Westmorland Albert et les Pharmacies.</p> <p>Vérifier le potentiel de faire la collecte à domicile des produits dangereux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O
5.2 Promouvoir l'entretien et l'inspection des fosses septiques aux 2 ans afin d'éviter la contamination bactérienne de l'eau potable et des cours d'eau.	Promotion des bonnes pratiques dans les journaux communautaires et les bulletins d'information	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O

5.3	Évaluer l'efficacité des installations de traitement des eaux usées de Cap-Pelé et de Shediac (situés à Boudreau Ouest) pour assurer que les systèmes en place ont les capacités de traitement des volumes actuels et futurs.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ CRBe ▪ Ville de Shediac
5.4	Faire un inventaire des sources de pollution le long des ruisseaux et rivières et déterminer un plan d'action spécifique à chaque cas.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O
5.5	Aviser les citoyens des coordonnées pour signaler les déversements de substances nocives.	Publier ces numéros dans les bulletins de nouvelles et le site web de Vision H2O et des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O
<p>Objectif</p> <p>6. Favoriser la restauration et la conservation des habitats aquatiques, rivières, ruisseaux et marais.</p>			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
6.1	Sensibiliser les propriétaires de terrains en bordure des cours d'eau et de la côte au sujet des meilleures pratiques d'aménagement paysager. Ceux-ci sont encouragés à respecter la zone tampon de 30m.	<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer des dépliants éducatifs. • Organiser des journées de visites publiques des sites riverains restaurés. • Poursuivre les travaux de restauration chez les propriétaires de terrains riverains intéressés. • Faire une campagne d'information porte à porte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O

	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une association des propriétaires des terrains côtiers pour faciliter la sensibilisation dans cette région densément peuplée. • Consultation et suivi des associations de propriétaires côtiers déjà existantes. • Projets de réhabilitation des milieux riverains avec des plantes indigènes. 		
6.2	Poursuivre les travaux de restauration d'habitat de poisson sur les rivières Tedish, Aboujagane, Kouchibougwek et Kinnear en collaboration avec les groupes communautaires.	Développer un programme de parrainage de cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision H2O ▪ Le Mouvement Scout de Cap-Pelé
6.3	Faire l'inventaire des populations de poisson dans les principales rivières du territoire.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision H2O ▪ Ministère des pêches et océans ▪ Le Club de chasse et pêche de H.-A.
6.4	Consulter les associations de skidoo et 4 roues pour identifier et faire des projets qui améliorent l'habitat des poissons et qui réduisent l'impact des véhicules sur les cours d'eau.	<p><u>Projets potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de ponts ▪ Remédier les lieux à forte érosion (planter de la végétation, étendre du crushed stone) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision H2O ▪ Clubs de 4 roues et de skidoo ▪ Le Club de Chasse et pêche de H.-A.

Forêts, sols et espaces verts

Objectif		
7. Promouvoir de bonnes pratiques de gestion forestière auprès des propriétaires de lots boisés, encourager la restauration des régions perturbées et la plantation d'arbres le long des routes et autour des habitations.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
7.1 Consulter les bûcherons et propriétaires des lots boisés sur les bonnes pratiques de gestion des forêts pour maximiser le rendement et conserver l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désigner un site de démonstration de sylviculture durable certifié par la FSC ou Nagaya (terrain privé ou publique – potentiel de gestion durable d'un parc nature). ▪ Fournir des lignes directrices et incitatifs aux propriétaires pour encourager la coupe sélective et le respect des zones tampon des cours d'eau. ▪ Donner des ateliers/conférences sur l'écoforesterie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Conseil de la conservation du N.-B. ▪ Programme de certification Nagaya ▪ Southeast N.B. wood marketing board ▪ Club de chasse et pêche de H.-A.
7.2 Développer un plan de gestion de la forêt rurale et urbaine afin d'identifier les zones de conservation ou de reboisement pour des fins écologiques et esthétiques.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston ▪ Propriétaires des lots boisés privés ▪ Club de chasse et pêche de H.-A.

7.3	Donner des incitatifs aux citoyens pour planter des arbres sur leurs terrains. Offrir des arbres à bon marché tous les printemps.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Ministère des Ressources Naturelles ▪ Pépinières locales
7.4	Décourager l'utilisation d'herbicides défoliants dans la sylviculture. Faire des pressions auprès du gouvernement provincial en vue d'un moratoire sur l'utilisation des produits tels que VISION sur l'ensemble du territoire pour éviter les impacts potentiels sur la santé humaine et les écosystèmes.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O
<p>Objectif</p> <p>8. Créer un réseau d'espaces et de corridors verts pour conserver les écosystèmes de notre région et offrir des possibilités récréatives.</p>			
Action		Démarche proposée	Partenaires potentiels
8.1	Mettre sur pied un comité de citoyens, d'experts et de représentants municipaux chargés de mettre en œuvre une stratégie de développement d'un réseau d'espaces naturels et de corridors verts qui suivent les cours d'eau et les autres caractéristiques naturelles du paysage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier, inventorier et cartographier les habitats du territoire (naturels et construits) : marais, tourbières, ruisseaux, rivières, lacs, forêts, terres agricoles, surfaces développées. ▪ Identifier les régions prioritaires pour des espaces et corridors verts: pour des fins de conservation, de récréation et d'accès publics ainsi que des <u>futurs réservoirs d'eau potable.</u> ▪ Identifier les régions déjà utilisées pour des fins de récréation mais qui n'ont pas de désignation formelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Conservation de la nature Canada ▪ Fondation pour la protection des sites naturels du N.-B. ▪ Le Mouvement Scout de Cap-Pelé ▪ Club de chasse et pêche de H.-A. ▪ La Chaire de recherche du Canada en conservation des paysages (Marc-André Villard, U. de M.) ▪ Comité de Fierté communautaire de Saint-André Leblanc ▪ Le Centre Culturel et Sportif de Cormier-Village

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir une démarche pour les sécuriser par moyen de dons, d'ententes de conservation, d'achats et de clauses restrictives. ▪ Développer des outils de financement pour l'acquisition de certains terrains (%\$ des lotissements – établir minimum) ▪ Développer un programme d'éducation sur l'importance de conserver les espaces verts. <p style="text-align: center;"><u>Sites existants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Écoparc de Cormier-Village ▪ Sentier de Ski de Fond de Cap-Pelé ▪ Parc de l'aboiteau <p style="text-align: center;"><u>Endroits potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forêt et marais de Saint-André/Leblanc ▪ Lacs, rivières et marais de la CRBe ▪ Expansion du sentier de ski de fond de Cap-Pelé 	
<p>Objectif</p> <p>9. Promouvoir des pratiques d'agriculture durable et la conservation des terres arables.</p>		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
<p>9.1 Travailler avec les agriculteurs pour favoriser l'adoption de pratiques alternatives aux pesticides, la gestion intégrée des pestes (IPM) ou des moyens de culture biologique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ La coopérative de la Récolte de Chez Nous ▪ Association ACORN
<p>9.2 Encourager les agriculteurs à respecter les zones tampon près des cours d'eau afin de réduire l'impact des pesticides et des engrais ainsi que le piétinage du bétail.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision H2O

Objectif		
10. Mettre en avant de meilleures pratiques d'exploitation des carrières et autres ressources du sol.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
10.1 Promouvoir la conservation des terres arables.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les pratiques d'exploitation durable. ▪ Encourager l'application de la réglementation provinciale actuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Écoparc de Cormier-Village ▪ Le Club de Chasse et pêche de H.-A.
10.2 Identifier les régions du territoire propices à l'élaboration de carrières d'extraction afin d'établir une stratégie qui vise à restreindre leur développement au loin des sites sensibles.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Commission d'Aménagement Beaubassin (CAB)
10.3 Faire une demande officielle à la province du Nouveau-Brunswick pour interdire la prospection et l'exploitation de l'uranium sur le territoire de la CRBe et Cap Pelé.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités

Énergie, transport et qualité d'air

Objectif		
11. Augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables tels que le solaire, le géothermique et l'éolien tout en améliorant l'efficacité énergétique.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
11.1 Évaluer le potentiel de l'exploitation d'énergies renouvelables dans la région.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ La Chaire KC Irving en développement durable

11.2	S'assurer que les projets de développement de parcs éoliens ont des retombées économiques significatives pour les communautés.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
11.3	Développer des incitatifs pour encourager la construction d'édifices efficaces et pour améliorer l'efficacité de ceux qui sont existants.	<p>Exemption des permis de construction pour les édifices avec les standards LEED, Built Green ou autres (Canada Green Building council)</p> <p>Développer une politique de construction pour les nouveaux bâtiments</p> <p>Promotion des incitatifs d'Efficacité N.-B. Voir à la création d'un poste de conseiller régional pour faciliter l'application des programmes d'efficacité N.-B.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Efficacité N.-B. ▪ CAB
11.4	Promouvoir les édifices à haute efficacité comme centres de démonstration	<p style="text-align: center;"><u>Sites potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ÉcoCentre de Cormier-Village ▪ Nouvelle bibliothèque de Cap-Pelé ▪ Maison Equilibrium à Moncton ▪ Tout nouvel édifice municipal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
11.5	Inscrire les deux municipalités dans le programme des partenaires pour la protection du climat de la Fédération Canadienne des Municipalités.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
11.6	Améliorer l'efficacité énergétique des ampoules des lampadaires de rue (potentiel d'utiliser les technologies LED) et favoriser les éclairages qui réduisent la pollution lumineuse.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Énergie N.-B.
11.7	Développer des lignes directrices et des incitatifs pour réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité énergétique des entreprises	Développer des fiches d'auto-évaluation pour les entreprises (gestion et conservation de l'eau, gestion des déchets, efficacité énergétique, vulnérabilité énergétique, adaptation aux changements climatiques).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB ▪ Efficacité N.-B. ▪ L'Université de Moncton ▪ Collèges Communautaires ▪ Burnside Energy Efficiency Centre

Objectif 12. Développer un système de transport en commun et/ou de covoiturage ainsi qu'un réseau de pistes cyclables et de sentiers pédestres à travers la région.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
12.1 Mettre sur pied un groupe de travail chargé de développer des sites de stationnement pour le covoiturage à des points stratégiques. Faire la promotion des bénéfices économiques et environnementaux du covoiturage et faciliter la communication entre les usagers.	<u>Outils potentiels</u> <ul style="list-style-type: none"> • Site Web • Service de messagerie • Radio communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB
12.2 Faire une étude de faisabilité sur le potentiel d'un système de transport en commun entre Cap-Pelé, la CRBe, Shédiac et Moncton.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Le programme MOST de Transport Canada ▪ Codiac Transit ▪ Autres municipalités du S.-E. du N.-B.
12.3 Mettre sur pied un groupe de travail pour élaborer une stratégie de développement d'un réseau de sentiers et de pistes cyclables entre les quartiers et espaces verts du territoire, liant ceux-ci aux sentiers régionaux existants.	<p>Cartographier les sentiers existants (pistes 4 roues, skidoo, pistes cyclables et sentiers pédestres) afin de discerner le potentiel d'expansion du réseau et les opportunités de partage des sentiers.</p> <p>Mettre sur pied un programme de parrainage des sentiers (adopt a trail) pour faciliter leur entretien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Sentiers N.-B. ▪ Clubs de 4 roues et de skidoo ▪ Le Mouvement Scout ▪ Comité du Sentier de l'Étoile ▪ Comité de Fierté communautaire de Saint-André Leblanc ▪ Le Centre Culturel et Sportif de Cormier-Village

Objectif		
13. Réduire la pollution de l'air des véhicules et des systèmes de chauffage inefficaces.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
13.1 Mettre sur pied une campagne de sensibilisation pour réduire la marche au ralenti (idling) des véhicules.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre des affiches dans les stationnements à haute fréquentation et dans les débarcadères des écoles Les étudiants créent les affiches contre la marche au ralenti 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités Écoles CAB
13.2 Adopter une politique qui réduit la marche au ralenti des véhicules de la flotte municipale et qui encourage les employés municipaux à respecter cette directive dans leurs déplacements quotidiens.		<ul style="list-style-type: none"> Municipalités
13.3 Promouvoir l'utilisation des poêles à bois à faible émission avec la certification de la EPA comme minimum.		<ul style="list-style-type: none"> Municipalités Efficacité N.-B.

Tourisme et développement économique

Objectif		
14. Stimuler une économie régionale durable à travers la promotion des produits et services de la région.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
14.1 Mettre sur pied une campagne de promotion pour inciter les citoyens à acheter les produits et services de la région.		<ul style="list-style-type: none"> Municipalités La Chambre de Commerce de Cap-Pelé Entreprise Sud-Est

14.2	Encourager les aubergistes, restaurateurs et consommateurs de la région à utiliser et à promouvoir les produits du terroir.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Coopérative la Récolte de Chez Nous ▪ Producteurs de la région ▪ Magasin Coop Atlantique de la région
14.3	Voir à la possibilité d'établir des comptoirs des produits du terroir dans les épicerie de la région.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Épicerie Richard et Gaudet ▪ Coopérative la Récolte de Chez Nous ▪ Magasins Coop Atlantique de la région
14.4	Étudier l'impact potentiel de l'établissement d'entreprises «big box» du type Wal Mart sur les petites entreprises de la région.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ U. de M. ▪ Collège communautaire
Objectif			
15. Élargir la programmation d'activités touristiques disponibles à l'année en exploitant les secteurs agricoles, artistique, culinaires et de plein-air.			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
15.1	Développer un circuit touristique régional qui fait la promotion des producteurs de la région, des galeries et ateliers artistiques ainsi que des boucanières et autres sites d'intérêt.	<u>Outils potentiels</u> <ul style="list-style-type: none"> • Carte des sites • Visites guidées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Coopérative la Récolte de Chez Nous ▪ La Chambre de Commerce ▪ Les agriculteurs de la région ▪ La Société Culturelle Sud-Acadie
15.2	Développer un programme de classes-maîtres ou de stages professionnels avec les artistes de la région.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Artistes professionnels ▪ Société Culturelle Sud-Acadie
15.3	Encourager le développement d'activités écotouristiques à l'année tels que des sorties en canot, kayak, randonnée pédestre, raquette, ski de fond ou la pêche à l'éperlan, destinées aux touristes de l'extérieur et aux gens du sud-est du Nouveau-Brunswick.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Groupes communautaires

<p>15.4 Élaborer un volet d'interprétation du patrimoine naturel et culturel dans les attractions touristiques et aires de repos existants et à venir.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ La Société Culturelle Sud-Acadie ▪ L'Écoparc de Cormier-Village ▪ Cap Jourmain ▪ Centre culturel et sportif de Cormier Village
--	--	--

Construction et développement du territoire

<p>Objectif 16. Promouvoir l'utilisation des matériaux et procédés écologiques pour les projets de rénovation et de construction résidentiels, commerciaux et industriels.</p>		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
<p>16.1 Sensibiliser le public et la communauté de développeurs sur les matériaux et méthodes de construction écologiques et à haute efficacité énergétique ainsi que les nouvelles technologies telles que le recyclage de l'eau de pluie, des appareils à faible consommation en eau, les toits végétaux et le solaire passif.</p>	<p>Promouvoir ce type de développement pour tout nouvel édifice (ex: Écoparc de Cormier Village, Bibliothèque de Cap-Pelé) et les utiliser comme outils de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB
<p>16.2 Développer une liste (sustainability checklist) de lignes directrices vertes pour la construction. Cette liste non-règlementaire fait partie du processus d'application de permis de construction et peut être utilisé pour développer des incitatifs..</p>	<p><u>La liste devrait toucher les aspects suivants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion efficace de l'eau de surface • Réduction de la coupe de bois sur le terrain • Matériaux de construction écologiques • Paysagisme écologique (utilisation d'espèces indigènes etc...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB

16.3	Adopter une politique municipale que des standards LEED (ou équivalent) seront adoptés dans la construction des nouveaux édifices municipaux.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
16.4	Éduquer les constructeurs sur les nouveaux avancements au niveau de la construction durable.	Inviter les constructeurs à des ateliers avec un spécialiste	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB
<p>17. Objectif Encourager le développement de communautés compactes qui respectent les caractéristiques naturelles du paysage et qui mettent en valeur les noyaux communautaires traditionnels.</p>			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
17.1	Encourager les développeurs de quartiers à adopter des pratiques qui se rapprochent du modèle du «Design de Collectivité Durable» ou de la certification de quartier LEED.	<p>Inviter les constructeurs et développeurs à un atelier avec M. Daniel Savard du Ministère de l'Environnement du N.-B.</p> <p>Développer un standard de conservation des espaces verts pour les projets de développement et de lotissement (entre 40% à 80% du terrain est conservé comme espace vert).</p> <p>Travailler en concert avec un développeur de la région pour développer un premier site de démonstration.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Ministère de l'Environnement du N.-B. ▪ CAB
17.2	Développer une liste (sustainability checklist) de directives pour le développement résidentiel. Cette liste non-règlementaire fait partie du processus d'application de permis et peut être utilisé pour développer des incitatifs.	<p>La liste devrait toucher les aspects suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne gestion de l'eau de surface • Réduction de la coupe de bois • Conservation des espaces verts • Paysagisme écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB
17.3	Développer un point focal social, culturel et économique au coeur des communautés ou villages traditionnels. Créer des portes d'entrée aux centres des villes et villages pour créer un sens d'arrivée.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Groupes communautaires ▪ CAB

17.4	Encourager les propriétaires d'édifices historiques à conserver le caractère traditionnel de leurs propriétés.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Patrimoine Canada
17.5	Encourager un développement commercial qui est attrayant, qui respecte le caractère des régions et qui encourage l'interaction entre les citoyens.	<p style="text-align: center;"><u>Outils</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté de construction 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
17.6	Encourager la densification des régions habitées et la conservation des ceintures vertes.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ CAB

Arts, loisirs et qualité de vie

Objectif 18. Augmenter la visibilité des arts dans la communauté ainsi que l'accès des citoyens aux arts et aux événements culturels.			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
18.1	Élargir la programmation régionale d'événements artistiques tels que des ateliers et expositions de beaux arts, soirées de films et concours d'art amateur. Supporter les initiatives de la Société culturelle Sud Acadie telles que le projet «Célébrons nos quais».		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Société Culturelle Sud-Acadie

18.2	Consulter les artistes dans la conception des bâtiments et aménagements publics.		<ul style="list-style-type: none"> Municipalités
18.3	Intégrer les arts dans la vie de tous les jours.	<p align="center"><u>Projets potentiels</u></p> <p>Expositions dans les commerces et lieux publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités Société Culturelle Sud-Acadie
<p>Objectif 19. Promouvoir un style de vie actif ainsi que les endroits où l'on peut pratiquer des loisirs en en nature.</p>			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
19.1	Encourager les citoyens à se déplacer en utilisant des moyens de transport actifs tels que la marche et le vélo à d'utiliser les sentiers et pistes cyclables. Encourager les citoyens à contribuer à l'entretien et au développement d'autres sentiers pour agrandir le réseau.		<ul style="list-style-type: none"> Municipalités Le Mouvement Scout de Cap-Pelé
19.2	Développer une programmation régionale d'activités de loisirs 4 saisons qui met en valeur les espaces verts et installations récréatives.		<ul style="list-style-type: none"> Municipalités Centre Culturel et Sportif de Cormier Village Comité de fierté communautaire de Saint-André Leblanc
<p>Objectif 20. Sensibiliser les citoyens au lien étroit entre la santé humaine et l'environnement.</p>			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
20.1	Adopter une politique qui interdit l'utilisation cosmétique des pesticides sur les terrains municipaux et qui encourage les citoyens à s'abstenir de leur utilisation.	<p>Adopter une politique municipale</p> <p>Encourager l'adoption d'une loi provinciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités Ministère de l'environnement du N.-B.

20.2	Mettre sur pied un programme d'éducation sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé humaine. Promouvoir les techniques de paysagisme écologiques et les meilleures pratiques d'entretien du gazon.	Distribution d'affiches pour les parterres dans les quincailleries Chroniques et articles dans les journaux Incorporer le volet de santé et environnement dans les ateliers publics Sessions d'information publiques sur l'aménagement écologique des parterres.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O
Objectif			
21. Développer des accès publics le long des lacs, des rivières et de la côte.			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
21.1	Désigner des accès publics potentiels le long des lacs, rivières et plages. (voir la section Forêts, sols et espaces verts pour plus d'information sur des partenaires potentiels).		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Propriétaires de terrains privés

Sensibilisation et engagement de la communauté

Objectif			
22. Promouvoir le développement durable communautaire à travers des projets de démonstration, campagnes de sensibilisation et programmes d'éducation.			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
22.1	Élaborer un plan de communication pour souligner les histoires à succès et informer le public au sujet des événements liés au développement durable de la région.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Groupes partenaires

22.2	Assurer la coordination entre les différents partenaires engagés dans les efforts de communication et de sensibilisation		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
22.3	Intégrer le curriculum d'éducation environnementale dans les programmes de sciences des écoles avec un accent sur la flore et la faune régionale, les bassins versants, les nouvelles technologies «vertes» et les enjeux régionaux.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Les écoles du sud-est du N.-B. ▪ Littoral et vie (U. de M.) ▪ Centre d'interprétation de la nature Cape-Jourimain ▪ Vision H2O
22.4	Développer des projets d'intendance de la nature avec les écoles à l'aide de projets de démonstration. Encourager les écoles à devenir des champions du développement durable au sein de leurs communautés par l'intermédiaire des enseignants et des comités d'étudiants.	<p style="text-align: center;"><u>Outils potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'École Bleu et École Faunique de la Fédération Canadienne de la Faune ▪ Programme des Écoles vertes Brundtland <p style="text-align: center;"><u>Projets potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nettoyage de plages et de cours d'eau ▪ Restauration d'habitat de cours d'eau ▪ Création d'habitat dans la cours d'école ▪ Création d'aménagements de plantes vivaces comestibles ▪ Concours d'art sur des thèmes environnementaux ▪ Projets de jardinage biologique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ École Donat Robichaud ▪ École Père Edgar T. Leblanc ▪ Ministère de l'Éducation du N.-B. ▪ Vision H2O
22.5	Élaborer une programmation annuelle d'événements reliés à l'environnement et le développement durable. Publier un calendrier mensuel des activités de ce genre qui ont lieu à travers la région.	<p style="text-align: center;"><u>Activités potentielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projections de Films ▪ Des sorties en nature sur différents thèmes reliés à la flore, la faune et l'écologie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Les Amis de la Nature ▪ Le Mouvement Scout ▪ Le Centre Culturel et Sportif de Cormier Village ▪ Le comité de Fierté Communautaire de Saint-

		<u>Ateliers et conférences potentiels</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion durable des forêts ▪ La réhabilitation des cours d'eau ▪ La santé humaine et l'environnement ▪ L'alimentation locale ▪ La conservation de l'eau potable 	André Leblanc <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Club d'Age d'Or de Shemogue
22.6	Impliquer les artistes de la région dans les efforts d'éducation environnementale, dans l'organisation et la conception des célébrations communautaires.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Société Culturelle Sud-Acadie
Objectif 23. Offrir des opportunités aux citoyens de s'impliquer dans les projets et activités reliés au développement durable de la région.			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
23.1	Encourager le bénévolat et la participation d'organismes communautaires dans les projets de restauration des habitats, d'entretien des parcs et sentiers, de sensibilisation et de mobilisation communautaire.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Centre Culturel et Sportif de Cormier Village ▪ Comité de fierté communautaire de Saint-André Leblanc
23.2	Promouvoir le développement du leadership au sein de la communauté. Offrir des opportunités pour les jeunes de s'impliquer dans les comités, les organismes et la gouvernance locale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un comité jeunesse dans les municipalités ▪ Programmes de mentorat avec les partenaires communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
Objectif 24. Supporter les activités et les lieux de rassemblement communautaires et faciliter les opportunités pour bâtir des liens à l'intérieur de la communauté.			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
24.1	Encourager l'utilisation des lieux de rencontre communautaires.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Organismes communautaires

<p>24.2 Encourager l'installation de panneaux et autres outils d'interprétation qui touchent l'écologie ainsi que le patrimoine naturel et culturel dans les parcs, sentiers et centres communautaires de la région.</p> <p>Profiter des festivals et autres manifestations populaires pour faire la promotion du développement durable.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Lieux potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sentier des pistes de ski de fond à Cap Pelé ▪ Parc de l'aboiteau ▪ Centre Culturel et Sportif de Cormier-Village ▪ Sentier de ski de fond de Saint-André ▪ Passerelle de Cap-Bimet (projet potentiel) <p style="text-align: center;"><u>Activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poker run de Haute Aboujagane ▪ Carnaval d'hiver et festivités nationales et provinciales de Cap-Pelé ▪ Camp d'été de la CRB ▪ Bénédiction des bateaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Groupes Partenaires
<p>24.3 Promouvoir le développement de jardins communautaires biologiques afin de favoriser les rencontres et les échanges intergénérationnels, le partage de connaissances sur les meilleures pratiques de culture, sur la production d'aliments sains, la réduction de la consommation d'énergie et la contribution à la sécurité alimentaire.</p>	<p>Développer des jardins communautaires dans les foyers d'aînés et les écoles.</p> <p>Produire de la nourriture pour la collation des enfants en manque</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe d'entraide ▪ La coopérative la Récolte de Chez Nous ▪ Les fermiers de la région ▪ ACORN ▪ Le Comité Entraide de Cap-Pelé Shemogue
<p>24.4 Célébrer les fêtes environnementales existantes. Axer les nouveaux événements sur des thèmes reliés au patrimoine naturel et folklorique. Créer des événements pour souligner des activités de restauration ou des corvées communautaires.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Événements existants à souligner</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le jour de la terre ▪ L'heure de la terre (Earth Hour) ▪ Célébrons nos quais (Société Culturelle Sud Acadie) ▪ Journée mondiale de l'eau <p style="text-align: center;"><u>Autres activités potentielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Festival des rivières (corvées de nettoyage et d'amélioration de l'habitat) ▪ Festival des boucannières ▪ Festival des vergers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalité ▪ Écoles

Administration municipale et gestion des déchets

Objectif 25. Réduire l'impact environnemental des administrations de la CRBe et du Village de Cap-Pelé à travers l'adoption de pratiques exemplaires.		
Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
25.1 Adopter une politique municipale d'achat de produits et de services pour les opérations de tous les jours, pour les rencontres du conseil, les autres assemblées et événements spéciaux.	<p><u>Cette politique devrait comprendre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des lignes directrices pour des réunions plus écologiques ▪ L'achat de produits de papier recyclé post consommation, des produits nettoyants biodégradables, etc. ▪ Un renoncement à l'achat et la vente de l'eau en bouteille ▪ L'achat et la promotion des aliments locaux pour les événements municipaux ▪ La communication des bonnes pratiques adoptées. <p><u>Outils potentiels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le guide des réunions écologiques d'Environnement Canada ▪ Le Petit Guide des réunions écologiques du Groupe de Développement Durable de Pays de Cocagne (GDDPC) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Groupes partenaires
25.2 Installer un système de recyclage des matières récupérables, de triage sec/humide et de compostage dans toutes les installations municipales.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ La Commission des déchets solides Westmorland-Albert

25.3	Mettre sur pied un programme d'éducation continue des élus et employés municipaux sur différents thèmes reliés au développement durable afin d'approfondir leur savoir et leur capacité de mettre en oeuvre la Stratégie Verte.	<u>Ce programme devrait comprendre</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des présentations lors des assemblées municipales ▪ La communication des nouveaux programmes et initiatives aux employés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités ▪ Vision H2O ▪ Littoral et vie (U. de M.)
25.4	Aménager un jardin potager ou des massifs de plantes vivaces indigènes ou comestibles sur le terrain entourant la mairie afin de réduire la surface tondue et constituer un site de démonstration.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
25.5	Adopter une politique d'aménagement paysagé pour les terrains municipaux privilégiant les espèces indigènes.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
Objectif			
26. Réduire le volume des déchets solides produits dans la région à travers le recyclage et le compostage.			
	Action	Démarche proposée	Partenaires potentiels
26.1	Encourager les magasins à appliquer un frais de 0.05\$ pour les sacs en plastiques et les encourager à contribuer ce montant à des initiatives environnementales et/ou communautaires		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
26.2	Encourager les restaurants à remplacer les contenants pour les mets à emporter avec des produits d'emballage biodégradables.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un comité jeunesse dans les municipalités ▪ Programmes de mentorat avec les partenaires communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
26.3	Adopter un arrêté sur le triage obligatoire des déchets secs/humides. S'assurer que les éboueurs sont équipés avec des camions qui font le tri et qu'ils respectent les conditions de l'arrêté.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités

<p>26.4 Développer un programme de compostage communautaire et à domicile.</p>	<p><u>Ce programme devrait comprendre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'établissement d'un site de compostage municipal pour les déchets de parterre ▪ La vente de composteurs à domicile à faible coût ▪ Une campagne d'éducation sur le compostage dans les différents quartiers de la région comprenant des ateliers sur leur construction et utilisation. ▪ Des sites de démonstration pour le compostage résidentiel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Municipalités
--	---	---

Annexe B : L'application de la Stratégie Verte

Les partenaires communautaires

Le succès de l'application de la Stratégie Verte de Cap-Pelé et Beaubassin-est repose sur l'intérêt des deux conseils municipaux et des citoyens à se familiariser avec les principes du développement durable et des enjeux qui affectent leur belle région.

Sa réussite dépend également du degré d'implication des citoyens, des organismes communautaires, des institutions ainsi que des entreprises et autres paliers gouvernementaux. En effet, ceux-ci sont appelés à devenir des partenaires veillant sur sa réalisation.

D'un côté, les municipalités sont dotées d'outils de gouvernance, des ressources humaines ainsi que de support technique pour faire avancer certains dossiers. Pour leur part, les organismes communautaires sont actifs à travers la région et sont mieux placés pour impliquer les citoyens et pour passer à l'action sur des projets concrets qui les tiennent à coeur.

Cette approche à l'application propose que les partenaires communautaires deviennent des co-signataires du plan avec les deux municipalités, en fonction de leurs champs d'intérêt et de leurs domaines d'expertise.

Ces organismes peuvent donc agir à titre de «leader» chargés de la réalisation de certaines actions ou simplement comme «partenaires collaborateurs» qui contribuent à l'effort collectif. Les partenaires ne sont pas nécessairement responsables du financement des actions mais agissent selon leurs moyens tout en établissant leurs propres cibles. Les partenaires communautaires potentiels sont indiqués dans la première ébauche du «plan d'action détaillé» ci-joint.

Le Comité aviseur de la Stratégie Verte

Les partenaires seront invités à siéger sur le «comité aviseur permanent» qui veillera à l'application de la Stratégie Verte. Ce comité sera également composé de citoyens et de représentants municipaux. Le comité se rencontrera 2 à 4 fois par an pour partager leurs expériences et évaluer le progrès des initiatives en cours.

Le comité aviseur fera des rapports aux deux conseils municipaux à des intervalles régulières afin d'impliquer les conseillers dans la prise de décisions importantes.

La coordination de la Stratégie Verte

Le comité directeur chargé de la création de la Stratégie Verte propose que l'organisme *Vision H2O* soit embauché pour la coordination de la mise en application de la Stratégie Verte. Cet organisme travaille pour l'amélioration de l'environnement au sein de Cap-Pelé et Beaubassin-est

depuis 2002 et possède une expertise dans le domaine du développement durable. L'embauche de Vision H2O, au lieu d'un groupe de l'extérieur contribuerait au renforcement des capacités à l'échelle locale.

Le rôle de Vision H2O sera de...

- Coordonner les actions énumérées dans la Stratégie Verte (un plan annuel sera élaboré en collaboration avec le comité aviseur permanent et les conseils municipaux).
- Appliquer le plan de communications relié à la Stratégie Verte en collaboration avec les partenaires et les municipalités.
- Fournir du support aux partenaires communautaires
- Remplir des demandes de financement reliées au projet.
- Rédiger un rapport annuel sur les actions réalisées.
- Organiser une réunion annuelle de révision et de mise à jour des actions.

Vision H2O répondrait à la fois au comité aviseur permanent et aux deux municipalités. Une entente de service sera faite avec les municipalités sur une base annuelle.

Le rôle des municipalités

Cap-Pelé et Beaubassin-est sont les deux principaux promoteurs de la Stratégie verte.

Le rôle des municipalités est de...

- Se familiariser avec le contenu de la Stratégie Verte et des enjeux reliés.
- Respecter les principes de base articulés dans la Stratégie Verte dans toutes prises de décisions municipales.
- Harmoniser les outils de gouvernance (plans municipaux, plans ruraux, politiques et stratégies) avec les principes de base de la Stratégie Verte.

- Exercer un leadership en supportant les actions reliées à la Stratégie Verte.
- Siéger sur le comité directeur permanent.
- Appliquer les actions auxquelles ils se sont engagés en fonction des ressources disponibles et des cibles déterminées sur une base annuelle.
- Contribuer aux efforts de levées de fonds et de recrutement des partenaires.
- Veiller au bon fonctionnement du comité directeur permanent en mandatant une tierce partie, comme l'organisme Vision H2O, pour le rôle de la coordination.

Le financement

A chaque année, les conseils municipaux, les partenaires communautaires et les citoyens seront invités à donner leurs commentaires et à identifier leurs priorités en fonction de la Stratégie Verte. En tenant compte de celles-ci, Vision H2O proposera ensuite un plan d'action annuel aux deux municipalités qu'il rédigera avec le comité aviseur. Une proposition sera alors faite auprès des

deux municipalités pour l'embauche de ses services de coordination.

Les deux communautés devraient attribuer un montant annuel de leur budget pour assurer la continuité du projet. Ce montant sera complété par les demandes de financement aux bailleurs de fonds provinciaux, fédéraux ainsi que par les fondations privées. Ce montant de base sera déterminé suite à la période de révision des priorités annuelles et de l'offre de service de Vision H2O.

Des activités de levées de fond peuvent également contribuer à l'apport financier du projet. Le comité aviseur de la Stratégie Verte devra se pencher sur cette question.

Évaluation annuelle

Le comité aviseur fera l'évaluation annuelle du progrès effectué lors d'une rencontre publique. Cette évaluation permettra de souligner les

actions réalisées, de célébrer les histoires de succès, d'obtenir des commentaires du public, de cibler de nouvelles actions ou initiatives à réaliser et d'éliminer les actions désuètes.

Au besoin, le comité aviseur sera chargé de faire la mise à jour du plan d'action détaillé en fonction des priorités changeantes des conseils municipaux et des partenaires.